L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 28 JANVIER

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

IV—Suite.

—Oui, dit Rivière, les hommes sont sujets ou à l'erreur ou à la colère; ils peuvent tromper et frapper, mais les idées ne trompent pas. Et, si j'oublie la liberté pour songer à cet amour dont vous parlez, Solignac, la femme peut être coupable sans que la passion qu'elle m'a inspirée cesse d'être éternelle!

—Eternelle?

—Oui. Autant qu'il y a quelque chose d'éternel pour ces passants qu'on appelle des hommes!

—Ah! s'écria Solignac avec élan, vous l'aimez, vous l'aimez encore, vous l'aimez toujours!

Le commandant devint très pâle.

—Thérèse!.... dit-il lentement en donnant à ce nom une inflexion à la fois caressante et navrée.

—Oui, Thérèse! Thérèse qui se repent, Thérèse dont le front se courbe sous le poids de sa faute, Thérèse qui pleure et qui vous aime!

Claude Rivière regarda Solignac avec une expression indéfinissable de douleur et de doute.

—Oui, qui vous aime, reprit le colonel avec plus de fermeté, j'en suis certain, et je vous le jure!

—Elle avait donc besoin de me broyer le cœur pour savoir ce qu'il contenait de dévouement?

Il hocha la tête tristement:

—Non, elle ne m'aime pas, dit-il, mais elle comprend tout ce qu'elle m'a fait souffrir et elle a maintenant le contre-coup de ma torture. Thérèse! ah! Thérèse! Je lui avais donné le pardon; je ne lui demandais même pas le repentir.

—Eh! bien, répondez à ses larmes en lui tendant la main. Elle rachètera par toute sa vie l'égarement d'une heure. Oubliez!

—Ma vie ne m'appartient plus, dit Claude Rivière, elle n'est maintenant ni à moi ni à Thérèse, elle est à la cause que j'ai embrassée. Si je succombe, dites à Thérèse qu'elle peut sans crainte s'agenouiller devant mon cadavre, il n'y a plus une pensée de colère contre elle dans mon âme. Si je reste debout, qu'elle vienne alors! Peut-être aurais-je en effet oublié. Mais il me reste une épreuve à tenter, épreuve décisive, terrible, mortelle peut-être! Et je ne penserai à mes souffrances à moi que lorsque j'aurai achevé mon œuvre!

—Je puis donc, demanda Solignac, lui dire d'espérer?

—Oui, répondit Claude Rivière. La douleur humaine est infinie! Pourquoi la pitié ne le serait-elle pas?

Henri était satisfait de ce résultat, tout incomplet qu'il fût. Une telle parole allait peut-être rendre à Thérèse un prétexte pour aimer encore l'existence. Il fut étonné pourtant en voyant que la jeune femme demeurait sombre, accablée, même après la confidence qu'il lui fit des paroles de Rivière. Thérèse ne distinguait qu'une chose dans tout ceci, c'est que le commandant, à peine sorti d'un danger, allait en courir un autre. Et Solignac pouvait d'autant moins la rassurer sur ce point que les résolutions de Claude lui faisaient peur à lui-même. Rivière semblait s'acharner à courir à sa perte.

—Que deviendrais-je, pensait le colonel, si le devoir, la consigne me mettait le sabre à la main, face à face avec Rivière révolté?

Le colonel en venait à bénir cette blessure qui lui interdisait, pour longtemps encore, de reprendre son commandement. Il n'était pas exposé, du moins, à jouer sa vie contre celle de son ami!

Solignac, oubliant parfois, il est vrai, ses noires perspectives, redevenait maintenant assidu chez Louise de Farges. La mauvaise humeur du marquis de Navailles n'empêchait point la petite comtesse d'accueillir le beau colonel avec la meilleure grâce du monde. Le marquis s'en vengeait en recevant dans son intimité Agostino d'Olona. L'entêté gentilhomme ne désespérait pas de convertir Louise à l'union projetée par lui entre elle et l'*ami des princes*.

Louise souffrait d'ailleurs—et souffrait beaucoup—en voyant que le frère d'Andréina devenait chaque jour un des familiers les plus assidus de l'hôtel. Elle en éprouvait d'autant plus de dépit et de douleur qu'elle n'eût voulu, pour un empire, laisser deviner, laisser paraître son mécontentement et surtout devant Solignac. Intérieurement elle était jalouse de cette Italienne, dont le colonel ne prononçait jamais le nom et dont il devait—elle le croyait du moins—conserver l'image dans son cœur.

—Sais-tu, demandait-elle à sa femme de chambre, si M. de Solignac a jamais reparu chez l'Italienne?

—Assurément non, madame, répondait Catherine.

—Tu as l'air bien certaine de ce que tu avances! Qui te l'a dit.

—Martial Castorel. Oh! il se ferait hacher par le colonel plutôt que de le laisser entrer dans cette maison du diable! Seulement, si le colonel n'a pas remis les pieds chez Mlle d'Olona, elle l'a revu pourtant, elle.

—Où cela?

—Chez lui, ou à l'hôtel la Rigaudie, si vous voulez. C'est encore Martial....

Louise de Farges interrompit la Limousine. Elle en savait assez pour que ses soupçons ou ses doutes ne fussent pas anéantis. Toutes les fois que la petite comtesse éprouvait comme un entraînement absolu vers Solignac, elle réagissait brusquement contre elle-même, ne voulant pas se heurter, se briser peut-être, contre une rivale. Elle croyait, elle espérait que sa fierté empêcherait son amour naissant de grandir.

Et pourtant, malgré la résistance qu'elle s'imposait, Solignac lui devenait—sans qu'elle se l'avouât même tout bas—chaque jour plus cher. La blonde petite comtesse avait maintenant des impatiences d'enfant gâté, lorsque Solignac attendait tardait à se présenter chez elle. L'espèce de mélancolie qui succédait chez le colonel à la chevaleresque étourderie d'autrefois ajoutait pour elle un nouveau mérite à ce héros.

M. de Navailles ayant voulu imposer à sa petite-fille la visite d'Agostino Ciampi, la comtesse s'en vengea en faisant tout un soir, très haut, devant ses intimes, un éloge complet du colonel. La colère que Louise éprouvait à voir que M. de Navailles insistait, malgré un formel refus, donnait aux paroles de la jeune femme une vivacité qui ressemblait à de la passion.

Agostino était livide en écoutant la comtesse, et l'infortuné Saint-Clair avait des peurs profondes de s'évanouir.

—Elle l'aime, décidément, elle l'aime, dit-il à Ciampi avec une expression navrée.

Agostino lança au poétereau un terrible coup d'œil de ses prunelles un peu louches. Mais ce regard, loin d'effrayer Saint-Clair, lui fit au contraire—et chose assez étrange—plaisir.

—En voilà du moins un qui est aussi béjaune que moi, songea le "nourrisson des Muses".

Pour certaines âmes bien placées, le malheur d'autrui est une consolation.

Il l'aimait donc? Tout le monde l'aime donc? pensait encore Florival, en soupirant plus encore.

C'était la fortune, encore une fois, et non la beauté de Louise qu'aimait le marquis d'Olona. Il avait espéré que la volonté expresse de M. de Navailles réduirait à néant la résistance de la petite comtesse, et toute son imagination s'était portée vers ce but. En voyant que sa ruse nouvelle menaçait d'être inutile comme l'avait été sa violence, Agostino se sentait pris d'une sourde rage.

A peine debout, Solignac se retrouvait là, menaçant et plus redoutable que jamais, puisque maintenant il était aimé! Et qui avait donné à cet amour un prétexte pour grandir? Lui, Agostino.

—Misère de moi! pensait-il. Je ne suis qu'un niais!

Cependant, *fortunatamente*, comme il disait, la partie était loin d'être perdue. Ah! si Andréina eût voulu!... Elle tenait tout entre ses mains, cette femme! Elle pouvait assurer à son frère la richesse, à elle-même la vengeance!

—Si tu n'étais pas une folle *innamorata*, lui disait-il avec un sourire féroce, je sais bien ce que je te conseillerais de faire!

—Et ce que tu me conseillerais, je le devine: une infamie!

—En vérité les honnêtes gens se sont bien, n'est-ce pas, de n'être point infâmes! Comment!—il une infamie, ou non, l'homme qui te trahit pour une autre et qui te laisse, comme un poignard, l'amour enfoncé dans ton cœur?

—Oui, oui, c'est toujours Solignac qui occupe ta pensée!

—Certes. Je le hais assez pour ne pas l'oublier, fût-ce durant une seconde!

—Eh bien, voyons! L'infamie que tu as à me proposer, quel nom porte-t-elle?

—D'autres diraient qu'elle se nomme le crime, je dis qu'elle se nomme la guerre!

—Et quelle arme employer, cette fois? demanda Andréina, qui devinait.

—Pourquoi ce pour qui m'as-tu demandé le poison de Cabani? fit Ciampi en montrant du doigt la bague que la jeune femme portait à sa main gauche.

D'un mouvement instinctif, brusque et farouche, Andréina cacha, comme si son frère eût voulu la lui arracher, cette bague sous la paume de sa main droite.

—Tu peux l'approcher, toi, tu peux lui parler, tu peux te venger! ajouta tout bas le marquis, parlant presque à l'oreille d'Andréina, comme le génie des tentations mauvaises.

Elle se redressa subitement; son corps tout entier frissonnait d'hésitation ou d'épouvante.

—Je vois, dit-elle, que Solignac a des dangers encore à courir!

—Tant qu'un de nous deux vivra, l'autre sera en danger de mort! répondit Ciampi. Il y a des haines qui ne pardonnent pas!

Andréina n'ajouta plus un mot, mais elle venait de se jurer à elle-même que, partout où irait Agostino, elle le suivrait. Tous les projets de cet homme, elle les voulait connaître; toutes ses tentatives, elle voulait les déjouer.

Quant au marquis, il attendait, certain que, dans cette sorte de duel avec Henri de Solignac, le hasard serait pour lui.

Mlle de la Rigaudie fut stupéfaite, un soir, lorsque le colonel lui apprit qu'il se rendait à l'Opéra.

—A l'Opéra!

Elle leva les bras au ciel.

—Alors, dit-elle, c'est bien convenu, c'est une affaire décidée, vous voulez vous tuer? Il faut le dire. On vous condamne à mener une vie de trappiste, ce qui n'est pas gai, mais rien n'est gai en ce bas monde.... Et au lieu d'obéir, brrt! tôt et preste, à l'Opéra! l'Opéra! l'Opéra!.... Je parie qu'il s'agit encore d'une femme!

—J'ai l'honneur d'accompagner la comtesse de Farges.

—Parbleu!.... Elle est fort gentille, la petite comtesse. Oui, oui, je ne suis pas injuste, c'est un petit amour. Mais l'Opéra!.... Elle vous a soigné admirablement. Ses jolis yeux noirs ont de la bonté à pleines prunelles.... c'est certain.... Mais l'Opéra!

—Allons donc, fit Solignac en souriant, on n'en meurt pas!

Il partit, strictement costumé en élégant à la mode,—le gilet un peu large cependant pour ne point trop presser sur la maudite blessure—et son entrée au théâtre fit vraiment sensation.

L'Opéra, bâti quinze ans auparavant sous les auspices de Mlle Montansier, était alors situé rue de Richelieu, naguère encore baptisée rue de la Loi, vis-à-vis de la Bibliothèque. Rien de bien remarquable en fait d'architecture. Le *Temple des Muses*, comme eût dit Floridal de Saint-Clair, était assez médiocre d'aspect. Une galerie couverte, percée de portiques, un vestibule décoré de colonnes doriques; quatre rangs de loges à l'intérieur et un rang de baignoires, des colonnes encore, d'ordre ionique, la salle de forme circulaire, fort élégante. "*On est assis au parterre*", dit avec solennité un prospectus du temps.

C'était là que Laïs, Chéron, Lainez, Nourrit, Roland, Mmes Maillard, Latour, Branchu et Armand attiraient par leurs voix un public tout disposé à applaudir avec plus de frénésie encore aux pirouettes de Vestris, de Deshayes ou de Saint-Amand, et aux grâces chorégraphiques de Mmes Clotilde, Pérignon ou Chévigny. Les ballets avaient alors une importance considérable et les danseurs semblaient tout exprès créés pour célébrer par leurs jetés-battus la gloire de Napoléon. On mettait *Austerlitz* en ballet. L'Opéra dépensait jusqu'à 170,000 francs pour célébrer, en trois actes, le *Triomphe de Trajan*—c'est-à-dire l'apothéose de l'empereur.

On donnait ce soir-là la *Vestale*, de Spontini, paroles de M. de Jouy. L'opéra du maëstro, dont les contre-pointistes hostiles avaient essayé d'empêcher la représentation, tenait depuis deux ans le public enthousiasmé. Cette Mme Branchu, qui déclarait au début que les récitatifs de Spontini étaient *inchantables*, n'avait jamais été plus belle, plus inspirée, plus triomphante que dans le rôle de Julia, et la foule donnait pleine raison à l'impératrice Joséphine: c'était elle, en effet, qui avait en quelque sorte exigé qu'on représentât la *Vestale*.

A continuer

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les mélados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur: et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne b s de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC. Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington, Le beau steamer, CAMELIA. Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 29 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 32 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.
Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.;

IDA.
Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 15 janvier, à heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
23sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.
H. H. Broad, capitaine T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport au Big Bend Landing.

5 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.
C. C. Picket, capitaine. A. Meynier commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

25 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY, d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARNES, 24 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR, Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
28juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N. O.; Départ de Donaldsonville;
Le Samedi, à 10 A. M. Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur SAINT-JOHN,
Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, agent,
29 oct No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine. J. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Part de Thibodaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.

13 nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche, le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Jos. Aucoin. M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

3mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes.......233,763 53
Tiré en sus.......1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation.......200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques.......2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve.......8,377 33
Dû par d'autres banques nationales.......5,296 81
Dû par des banques et des banquiers d'Etat.......581 27
Propriétés foncières, mobilier et installations.......10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées.......6,148 18
Primes payées sur bons des E. U.......24,000 00
Chèques et autres items au comptant.......250 40
Echanges pour le Clearing-House.......80,065 91
Billets d'autres banques nationales.......13,277 00
Petite monnaie et compris les nickels.......946 05
Espèces.......344 18
Billets Legal Tender.......8,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats.......9,000 00
Total.......$714,922 91

PASSIF

Capital payé.......$200,000 0
Surplus.......1,000
Autres profits non partagés.......2,366 44
Billets de la Banque nationale en circulation.......178,289
Dépôts individuels.......253,137 97
Certificats de dépôts payables sur demande.......2,0 0 40
Certificats de dépôts à terme (time).......2,000 00
Dû à d'autres banques nationales.......966 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat.......2,795 32
Total.......$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octbre, 1874. GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzolz, samedi, 19 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, Gallier Cours. Lettre H. N. O.

nov—1m

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,
via la Havane et Southampton.

Départ, vers le 2 février, à 7 heures du matin,

Le steamer allemand FRANKFURT, Capitaine F. VON BULOW, partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO.,
23 janv—9t. No 42 de la rue de l'Union.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—
De Brême. de la Nlle-Orls.
Frankfurt... 25 déc. 2 Fév.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......$150 en or.
Entrepont.......38

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres.......$150 en or.
Entrepont.......45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......$55 en or.
Entrepont.......15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer HUDSON, Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Dimanche, 30 janv. à 8 h. A.M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage.....$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 1 heure du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. K. PAYNE, Agent-général.

4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—
Exprès du jour.......7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle.......5:00 p. m.

—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle.......10:00 a. m.
Exprès de nuit.......9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement, et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 Nov.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—
Day Express.......7:30 a. m.
Through Express and Mail.......5:00 p. m.

—ARRIVE—
Through Express and Mail.......10:00 a. m.
Night Express.......9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

21 Nov.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A.M.	7 ½ heures A.M.
8	9
10	11 ½
Midi	1 ½
2 P.M.	3 ½ P.M.
4	5 ½
6	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

O. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express.......7:20 A. M.	Express.......12:30 A. M.
Malle.......5:30 P. M.	Malle.......10.01A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7:20 A. M.	Express.......12.30 P. M.
Mail.......5:30 P. M.	Mail.......10.01A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. my 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et la Têche, au-delà de Brashear, extrêmement bas pour le moment. Des contrats spéciaux pour le frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de frêt au 5 heures.

8mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie.......$455,328 33
Primes de mer.......62,830 66
Primes de rivières.......75,231 32 — $592,390 31
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875.......137,568 14
Primes remboursées.......34,972 22 — $172,540 36
Montant net des primes.......$420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc.......30,631 13
$451,490 58
A déduire—
Réassurances.......$26,345 83
Pertes par les incendies.......$110,972 73
Pertes sur mer.......18,842 69
Pertes sur les rivières.......30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate).......42,483 47
Commissions aux agents.......27,143 19
Dépenses générales des agences.......$7,739 12
Dépenses générales du bureau local.......27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.......12,077 24—47,716 36
Taxes d'Etat et taxes de ville.......29,294 92
331,177 80
Profits nets.......$120,312 78
A déduire:—
Dividende payé en août.......$25,000
Dividende déclaré.......25,000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées.......15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières.......$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires.......239,501 91
Actions et bons.......93,574 50
Effets à recevoir.......22,387 63
Primes en voie de recouvrement.......73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission.......10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances.......4,137 61
Comptes en suspens.......3,214 82
Divers débiteurs.......7,713 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20.......68,822 61
En caisse.......16,250 24
$652,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés.......$127,568 14
Dividende déclaré.......25,000 00
Dividende non collecté.......10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées.......15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Pontz, D. D. Rogers,
12jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu.......$350,636 87
Primes sur les risques de mer.......65,189 62
Primes sur les risques de rivières.......31,724 31
Total.......$450,7[illegible]
En moins:
Primes sur risques non expirés.......$120,681 47
Primes remboursées.......1,931 60—$122,613 07
Primes nettes acquises.......$328,137 73
A ajouter:
Intérêts.......$9,185 35
Profits et pertes.......5,360 40
Primes sur l'or.......254 92 14,800 67
$342,938 40
Pertes payées:
Sur les risques de feu.......$90,741 65
Sur les risques de mer.......15,954 27
Sur les risques de rivière.......6,902 83
Pertes en litige.......5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.......23,481 46 142,792 11
Réassurances.......16,310 42
Réfaction (rebate).......31,818 98
Commissions d'agences.......27,339 65
Dépenses d'agences.......7,780 84
Taxes et Licences.......10,563 50
Dépenses de bureau.......27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.......6,547 16
Frais de Cours et d'avocats.......47 52 270,267 84
Bénéfice net.......$72,670 57

ACTIF.

En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk.......$51,890 67
" " Louisiana Natl. Bk.......20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank.......6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe.......19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à.......27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 78, évalués à.......48,333 78
Effets à recevoir pour primes.......7,560 93
Prêts sur hypothèques.......140,673 22
Prêts sur nantissement.......24,924 94
Effets à recevoir.......19,931 80
Bons.......32,413 88
Actions.......22,566 78
Primes en voie de recouvrement.......41,698 42
Propriétés foncières.......74,174 77
Dû par divers.......11,314 99
Bons des Etats-Unis.......11,560 75 $555,524 58

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30).......$295,650 00
Effets à payer.......666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés.......544 50
Primes sur risques non terminés.......120,661 47
Pertes non réglées.......29,283 46
Dû à divers.......7,008 84
Fonds de réserve.......11,029 07 482,954 01
Surplus.......$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire, MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent sur aux actionnaires et participants sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875.......$177,707 87
Sur les risques d'incendie.......$127,543 00
Sur les risques maritimes.......17,746 78
Sur les risques de rivière.......32,418 09 177,707 87
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie.......23,972 46
Sur les risques maritimes.......4,625 61
Sur les risques de rivière.......17,640 05 46,238 12
Moins réfaction (Rebate).......20,676 03
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875.......15,315 50
Réassurances.......10,674 22
Primes remboursées.......1,056 91
Loyer.......3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins.......13,608 85 71,439 15 117,677 27
Profits.......$60,030 60
Réservé pour les risques non expirés au 31 décembre 1875.......$25,909 40
Réserve pour pertes en suspens.......1,651 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour.......20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie.......12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville.......$49,323 77
Prêts sur nantissement.......28,337 16
Effets pour primes à courte échéance.......7,295 31
Actions de banque et autres actions.......31,840 25
Biens fonciers.......34,324 37
Prime en voie de perception.......23,663 90
En banque.......$84,738 88
Balance dans la banque d'Amérique.......542 96—85,280 84
Total de l'actif.......$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payé sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104.......rue du Canal.......104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu.......$569,621
Sur risques de mer.......42,556 10
Sur risques de rivières.......65,983 85
Total des primes.......$678,160 22
En moins, primes non expirées.......121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875.......$556,692 22
Pertes payées—
sur risques d'incendie.......$237,344 41
Sur risques de mer.......47,732 44
Sur risques de rivières.......22,344 65
$327,476 80
Taxes.......26,809 96
Réassurances et primes remboursées.......28,549 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt.......64,920 07
$454,260 67
Profit.......$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières.......$232,814 42
Bons de la ville.......216,110 60
Actions de Banques, chemin de fer et autres.......73,411 80
Billets garantis par hypothèque et gages.......227,279
Effets à recevoir.......88,917
Primes en voie de recouvrement.......94,404
Bons de l'Etat.......650
Actions d'assurance.......19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.......10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association.......2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall.......50,000 00
En caisse.......108,567 29
$1,222,900 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie.......$201,308 60
Primes de mer.......42,344 83
Primes des rivières.......112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.......276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie.......$69,347 86
Sur risques de mer.......15,447 22
Sur risques de rivière.......55,553 91—$140,348 69
Taxes, escomptes au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.......73,705 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital).......$62,132 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir.......$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques.......55,943 13—$99,617
Prêts sur actions, sur demande.......17,439 58
Argent en banque.......$3,089 90—260,529 54
Propriétés foncières.......112,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres.......153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.......87,514 1
Total de l'actif.......$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe, E. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
25mai—

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Résidence No. 18 Esplanade Street.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37.......Rue Carondelet.......37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie.......$360,072 83
Sur risques de rivières.......231,229 76
Sur risques de mer.......44,116 41—$635,419 [illegible]
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875.......$ 89,742 00
Primes remboursées.......9,925 50— 99,667
Montant net des primes.......$535,7[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie.......$134,267 30
Sur risques de rivières.......126,482 58
Sur risques de mer.......8,320 65—$269,170 [illegible]
Réassurances.......14,369 62
Réfaction (rebate).......15,492 91
Taxes d'Etat et de Ville.......22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences.......52,899 81
Profits et pertes.......16,031 40—$390,582
Balance.......$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus.......106,054
$252,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû.......110,000
Bénéfices net.......$142,224 [illegible]
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements.......22,094 [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4.......$117,13[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.......$ 394,483 15
Comptes en voie de recouvrement.......50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons.......382,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances.......28,011 65
Actions de banques et autres actions.......218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville.......79,549 66
Bons de la ville et autres bons.......110,621 58
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana.......5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association.......5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs.......2,000 00
Propriétés foncières.......80,135 00

PASSIF:
Capital.......$1,000,000 00
Réserves pour risques non expirés.......89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de primes du 30 avril 1875.......177,656 23
Casuel (surplus.......118,818 65—1,496,218

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 23 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769.06) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et des primes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président, MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Secr.

DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S Prestidge,
E. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. E. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
R. F. Kahlsman.
22mai—1m

APPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre, 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escompte.......$1,169,438 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.......555,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.......35,891 79
Dû par des agents (approuvés) de réserve.......111,145 12
Dû par d'autres banques nationales.......21,355 59
Dû par des banquiers et des banques d'Etat.......79,078 95
Propriétés foncières, mobilier et installations.......146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées.......19,643
Primes payées.......55,800
Echanges pour le Clearing House.......$102,422 29
Billets d'autres banques nationales.......3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels).......1,300 06
Espèces.......2,232 35
Billet legal tender.......153,466 00— 262,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation.......25,000 00
Total.......$2,571,756 [illegible]

PASSIF.
Capital payé.......$850,000 00
Surplus.......38,590 84
D'autres profits non partagés.......35,890 [illegible]
Billets de banque nationale non-rachetés.......500,000 00
Dividendes non payés.......9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques.......$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande.......2,000 60
Chèques certifiés.......22,012 01
Chèques du caissier non payés.......100 00 996,815 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales.......59,438 [illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat.......81,430 [illegible]
Total.......$2,571,756 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs

12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......$5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance.......247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.......1,281 48
$7,024 14
Bénéfice net.......112 94
$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur.......$94,904 77½
Propriétés foncières.......9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat.......$1,601 41
Currency des Etats-Unis.......144 26½ 1,610 67½
Effets à recevoir.......7,160 15
Divers débiteurs.......590 77
Installations.......200 19
Intérêt courant.......255 38
105,172
Actions payées en plein.......79,150 00
Actions payées en partie.......2,792 86
Scrip.......4,530 00
Dividende No 1 non-réclamé.......127 50
Effets à payer.......400 00
Divers créanciors.......302 70
Surplus de l'actif.......16,470 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.

22 oct—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.......$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt.......$334,376
Pertes, dépenses, taxes.......$195,888 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent.......59,626 54
255,515 30
Bénéfice net.......$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE—
Actions, bons, prêts et effets à recevoir.......$409,270 [illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement.......129,775 71
$539,045 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
M. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
E. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872.......$128,[illegible]
Primes sur les Risques de feu.......$129,480 15
Primes sur les Risques de rivières.......22,211 [illegible]
Primes sur les Risques de mer.......26,721 19
Moins les primes rendues.......2,737 [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.......20,887 [illegible]—$4,414
Primes nettes pour l'année 1873.......$1[illegible],809 [illegible]
Déficit pour l'année 1873.......26,246 [illegible]
$156,254 [illegible]
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu.......$30,927
Sur les Risques des rivières.......12,[illegible]
Sur les Risques de mer.......26,726 [illegible]
Réassurances
Taxes
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer.......15,364 81
.......26,797 [illegible]
Intérêt dû sur les scrips non encore payés.......4,309
$64,905 [illegible]
Moins escompte et intérêts.......22,412 41— 29,[illegible]
$154,864
Pertes non réglées.......30,00[illegible]
$184,86[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse.......$29,458 34
Effets à recevoir sur prêts et sur gages.......
Effets à recevoir sur Primes.......
$62,573 34
Effets à recevoir en voie de recouvrement.......31,068 31
Propriété foncière.......50,900 [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.......293,546 [illegible]
Actions de Banques.......44,259 [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock.......4,000 00
Actions du Harbor Protection Company.......965 [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés.......3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association.......5,[illegible]
Actions de Compagnies d'assurance.......2,[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association.......5,
Compte suspendu de Bons et d'Actions.......256,154

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie.......$90,834 55
Primes sur les rivières.......12,066 58
Primes maritimes.......9,042 32
112,492 26
Moins, primes remboursées.......2,425 69
$110,067 7[illegible]
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie.......$22,189 65
Pertes sur les rivières.......16,422 12
Pertes sur mer.......816 17
$39,427 94
Réassurances.......4,589 81
Loyer.......2,500 00
Taxes.......8,250 25
Réfaction (rebate).......10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt.......6,467 90
Réservé pour risques non terminés.......27,171 00 98,804 35
15,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement.......5,739 67
Prêts garantis par hypothèque.......$31,000 18
Effets à recevoir pour primes.......12,460 98
Actions, bons et autres obligations.......142,596 83
Propriété foncière.......5,447 24
Primes en voie de recouvrement.......18,100 89
En caisse.......27,062 34
$242,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.......$197,135 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.......$91,447 [illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.......
134,691 [illegible]
$62,115 1
Total de l'Actif.......$394,919 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Schorck, H. Hicke, S. I. Nestor,
J. N. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
H. Wildermann 25 oct—

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No 151½ de la rue du Canal.
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.
Primes d'incendies.......$52,841
Primes de rivières.......1,113 5
Total des primes.......$53,954 18
En moins—primes non expédiées.......25,876 79
Montant net des primes.......$17,938 [illegible]
A déduire—
Pertes par les incendies—payées.......$ 228 52
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts.......12,164 [illegible] 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées.......$5,546 [illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $365,460.......$151,222 [illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie.......17,500 00
Prêt garanti par des actions.......1,009 00
Actions appartenant à la compagnie.......27,550 00
Bons des Etats-Unis.......8,000 00
Effets à recevoir.......8,328 [illegible]
[illegible] sur demande portant 8 pour cent d'intérêt.......19,350 [illegible]
Intérêt.......10,442 [illegible]
Primes en voie de recouvrement.......27,430 [illegible]
Effets à recevoir pour primes.......300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier.......12,418 7[illegible]
Mobilier de bureau, coffre-fort, fournitures d'agence.......2,045 75
Capital souscrit, en voie de règlement.......39,451 50
$356,94[illegible]

PASSIF.
Capital, [illegible] actions, de $100, assurées à [illegible] l'action.......$313,75[illegible]
Montant réservé pour garantir le montant total des risques non expirés, formant [illegible] pour cent des primes non expirées.......17,938 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé.......17,938 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées.......5,546 [illegible]
Salaires non payés.......769 11
$355,942 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 [illegible] A. D. [illegible]

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.......$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.......556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.......35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés.......96,733 96
Dû par d'autres banques nationales.......23,096 58
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.......169,018
Propriétés foncières, mobilier et installation.......139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées.......28,563 6[illegible]
Primes payées.......55 6 00
Echanges pour le Clearing House.......$111,515 [illegible]
Billets d'autres banques nationales.......36,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels).......2,375 [illegible]
Espèces.......77,9[illegible]
Billets Legal Tender.......[illegible]
$705,69[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation).......25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent).......4,000 00
Total.......$2,996,546 95

PASSIF.
Capital payé.......$850,000 0
Surplus.......32,590 54
Autres profits non-partagés.......87,474 [illegible]
Billets de banque nationale, non rachetés.......500,000 00
Dividendes non payés.......[illegible] 15
Dépôts individuels sujets à des chèques.......1,322,571 [illegible]
Certificats "demand" de dépôts.......7,000 00
Chèques certifiés.......12,850 66
Chèques du caissier, non payés.......100 00
1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales.......79,541 1[illegible]
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat.......91,4[illegible]6 65
$2,996,546 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.......RUE DE LA COMMUNE.......120

[illegible]IEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187[illegible]
Feu.......$60,563 60
Mer.......11,539 30
Rivière.......58,181 [illegible]
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874.......15,746 [illegible]
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875.......17,200 00
Montant net des primes.......149[illegible]
Perte payée feu.......$9,619
Pertes sur les rivières.......$3,541 $43,161 19
Réfaction (rebate).......25,824 23
Réassurances.......5,099 06
Primes remboursées.......1,325 10
Taxes.......14,211 50
Casuel.......3,170 [illegible]
Loyers.......6,588 38
Dépenses.......15,408 48
$117,396 38
Moins intérêts, profits et pertes.......20,1[illegible]2 15 — $97,70[illegible]
Bénéfice net.......[illegible]

ACTIF.
Effets à recevoir.......$724,984 42
Mobilier.......4,933 92
Actions du Harbor.......550 00
Bons de la Ville.......1,320 00
Actions de la banque de l'Etat.......3,600 00
Comptes ouverts en voie de recouvrement, net.......14,622 61
En caisse.......96,100 00
$847,412 36

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1876.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.
Billets escomptés.......$ 663,76[illegible] 12
Prêts sur demande.......68,3[illegible]
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation.......300,000
Primes sur les bonds ci-dessus.......2[illegible],000
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation.......13,500
Actions et bons divers.......22,262
Dû par des banques et des banquiers éloignés.......9,165 0
Mobilier et accessoires
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main.......112,000
Comptant en caisse ici.......451,629 95
De dans les banques de New-York.......204,860 1 768,490 68
Total de l'actif.......$1,860,441 92

PASSIF.
Capital payé.......$ 300,000
Excédant des fonds.......37,000
Billets émis.......267,100
Dépôts.......1,173,904 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés.......54,138
Profits bruts pendant les 6 derniers mois.......87,865 33
Moins dépenses et taxes.......19,505 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 12 pour cent $[illegible] a été déclaré aux actionnaires).......68,3[illegible] 71
Total du passif.......$1,860,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président.